

## Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance - Session 2021 -

Cette note concerne les candidats au CAP AEPE relevant :

- d'un établissement privé hors contrat
- de l'enseignement à distance
- d'un centre de formation d'apprentis non habilité (CFA)
- de la formation continue (hors GRETA)
- du statut « candidat individuel »


Pour consulter le référentiel du diplôme (règlement d'examen et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) cliquer sur le lien suivant:

[http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

*Le rectorat de l'académie de Dijon n'intervient en aucun cas dans les démarches contractuelles entre le candidat et sa structure d'accueil.*

### NOTICE D'INFORMATION DESTINÉE AUX CANDIDATS HORS STATUT SCOLAIRE

#### CALENDRIER DES ÉTAPES

Calendrier	PROCÉDURE
19 Octobre au 02 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscription sur le site académique de Dijon : <a href="http://www.ac-dijon.fr">www.ac-dijon.fr</a> rubrique « examens et concours » du 19 octobre 2020 au 02 décembre 2020.</li> <li>▪ Formulaire de confirmation d'inscription envoyé sur la boîte mail du candidat pour vérification avant retour au rectorat pour le 15/12/2020</li> </ul>
15 Décembre 2020	Date limite de retour des confirmations d'inscription signées par le candidat et accompagnées des pièces justificatives. <b>Passé le 15 décembre 2020, l'inscription sera annulée.</b>
<b>29 Mars 2021</b>  	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date limite de fin de stage/ expérience professionnelle.</li> <li>▪ Les candidats doivent avoir envoyé les justificatifs demandés au rectorat de Dijon <b>avant le 29 mars 2021 en recommandé simple</b> (le cachet de la poste faisant foi). Une preuve d'envoi pourra leur être demandée en cas de litige.</li> <li>▪ Les candidats n'ayant pas envoyé les documents conformes recevront un courrier les informant qu'ils ne pourront pas se présenter à l'épreuve concernée.</li> </ul>
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les candidats reçoivent leur convocation à leur domicile.</b> Il est donc impératif de signaler tout changement d'adresse par mail à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:dec2pro1@ac-dijon.fr">dec2pro1@ac-dijon.fr</a> .</li> </ul>
Mi-mai/ Juin 2021	<b>Déroulement des épreuves</b> générales et professionnelles.
Juillet Octobre 2021	Publication des résultats. Envoi des relevés de notes. Envoi des diplômes.

# CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN POUR LES CANDIDATS

Tout candidat résidant dans l'académie et ayant atteint la majorité au plus tard le 31 décembre 2021, peut s'inscrire au CAP accompagnant éducatif petite enfance.

## 1. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### PRÉINSCRIPTION SUR INTERNET

Rappel : se préinscrire sur le site académique via INTERNET : [www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

**du 19 octobre 2020 au 02 décembre 2020**

Rubrique : EXAMENS ET CONCOURS

*Un guide d'inscription est proposé sur la page d'accueil. N'hésitez pas à le consulter.*

### CHOIX IMPÉRATIF DU CODE SPÉCIALITÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- **33204 pour les candidats souhaitant passer le CAP AEPE.**

### CHOIX DU DÉPARTEMENT DE PASSAGE DES ÉPREUVES

En sélectionnant le code : « isolés 21 » ou « isolés 58 » ou « isolés 71 » ou « isolés 89 », selon le lieu de votre domicile, vous avez l'assurance de passer les épreuves dans votre département de résidence.

### CHOIX DE LA FORME DE PASSAGE

- Lors de votre inscription vous devez vous inscrire sous la forme GLOBALE si vous souhaitez passer toutes les épreuves et obtenir votre diplôme en 2021.
- Si vous souhaitez passer le CAP en plusieurs sessions, vous devez vous inscrire sous la forme PROGRESSIVE. Vous devrez alors passer les autres épreuves lors de sessions suivantes pour obtenir le CAP sachant que vos notes sont valables 5 ans.

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION

À l'issue de votre inscription sur internet, vous allez recevoir, par mail, une CONFIRMATION D'INSCRIPTION reprenant les informations saisies que vous devez renvoyer en respectant les étapes ci-dessous :

- vérifier les informations saisies,
- corriger les informations erronées au stylo rouge,
- joindre les pièces justificatives,
- dater et signer le document.

**Vous devez impérativement renvoyer la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées au rectorat de Dijon avant le 15 décembre 2020.**

**Votre inscription ne sera validée qu'après retour de ces documents.**

**Dans le cas contraire, le rectorat procédera à l'annulation de votre pré-inscription.**

## 2. DEFINITIONS D'ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

### EP1 Accompagner le développement du jeune enfant – Coef 6 - Durée d'épreuve orale : 25 min

L'épreuve prend appui sur une période de formation en milieu professionnel (PFMP– voir tableau page 4)

- Le candidat ou la candidate présente **deux fiches (1 fiche = format A4 1 recto ou 1 recto verso)** :
  - l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien
  - l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Chaque fiche présentera le contexte d'intervention et décrira les activités.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- adopter une posture professionnelle adaptée ;
- mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.



En l'absence de l'ensemble des fiches conformes apportées le jour de l'épreuve au centre d'examen, le candidat ou la candidate ne sera pas interrogé(e) et se verra attribuer 0 à cette épreuve.

Les fiches doivent être apportées le jour de l'épreuve EP1. **Elles ne doivent surtout pas être jointes au dossier d'inscription.**

En l'absence d'attestations de PFMP conformes aux exigences de l'épreuve fournie avant le 29 mars 2021 le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

### Prévention Santé Environnement – Coef 1 – Durée d'épreuve écrite : 1h

**À partir de la session 2021, les candidats ne pourront pas conserver l'épreuve de Prévention, Santé et Environnement (PSE) et devront la représenter.**

L'épreuve s'appuie sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

### EP2 Exercer son activité en accueil collectif – Coef 4 – Durée d'épreuve écrite : 1h30

L'épreuve écrite prend appui sur une période de formation en milieu professionnel (PFMP)

En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve fournie avant le 29 mars 2021, le candidat ou la candidate ne sera pas autorisé(e) à passer l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
- établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
- assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

L'épreuve comporte **des questions** qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs en matière d'accueil collectif d'enfant de moins de 6 ans.

**L'épreuve prend appui sur une période de formation en milieu professionnel (PFMP) (voir page 5 - Conditions de stages et expériences professionnelles exigées en EP1 et EP2).**

En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve fournie avant le 29 mars 2021, le candidat ou la candidate ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

### EP3 Exercer son activité en accueil individuel – Coef 4 – Durée d'épreuve orale : 25 min

Le candidat ou la candidate présente **un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire**. Le temps de préparation de cette situation est de 1h30.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- organiser son action ;
- négocier le cadre de l'accueil ;
- assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- élaborer des repas.

#### **Lien du référentiel du CAP AEPE :**

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

#### **Conditions de passage du domaine général :**

**Les candidats qui ont déjà un diplôme de CAP, BEP, BAC...ne sont pas tenus de participer aux épreuves de :**

- Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique ;
- Mathématiques-sciences ;
- Éducation physique et sportive.

**Les candidats qui n'ont aucun diplôme sont tenus de participer aux épreuves de :**

- Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique ;
- Mathématiques-sciences ;

**Afin de connaître les modalités de passage de ses épreuves, se référer aux liens ci-dessous :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Examens\\_et\\_concours/18/7/NOTE\\_FRANCAIS\\_CANDIDAT\\_LIBRE\\_PONCTUEL\\_1341187.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Examens_et_concours/18/7/NOTE_FRANCAIS_CANDIDAT_LIBRE_PONCTUEL_1341187.pdf)

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Examens\\_et\\_concours/18/9/NOTE\\_HG\\_CANDIDAT\\_LIBRE\\_PONCTUEL\\_1341189.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Examens_et_concours/18/9/NOTE_HG_CANDIDAT_LIBRE_PONCTUEL_1341189.pdf)

Toutefois vous pouvez être dispensé de l'éducation physique et sportive.

### 3. CONDITIONS DE STAGES ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLES EXIGÉES POUR EP1 ET EP2

Il est demandé de fournir **IMPÉRATIVEMENT** les documents justifiant des semaines de stage ou d'expériences professionnelles **EFFECTIVEMENT RÉALISÉES**.

SITUATION DU CANDIDAT	STAGES À RÉALISER	PIÈCES À FOURNIR	
		EP1	EP2
PAS d'expérience professionnelle	EP1 : 7 semaines (210h) avec les enfants de 0 à 3 ans  <b>ET</b> EP2 : 7 semaines (210h) en accueil collectif avec les enfants de 0 à 6 ans	ATTESTATIONS DE STAGE	ATTESTATIONS DE STAGE
Expérience professionnelle <b>avec les 0-6 ans en accueil collectif</b> justifiant de 12 semaines soit 360 heures : - en école maternelle ; - en établissement d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) - en accueil collectif pour mineurs (ACM)	EP1 : 3 semaines (90 à 105h) avec les enfants de 0 à 3 ans.	ATTESTATIONS DE STAGE	Certificat de travail précisant la <u>durée</u> et l' <u>âge</u> des enfants
Expérience professionnelle avec les 0 à 3 ans en EAJE (accueil pour jeunes enfants) justifiant de 12 semaines soit 360 heures.	Pas de stage à réaliser	Certificat de travail précisant la <u>durée</u> et l' <u>âge</u> des enfants	Certificat de travail précisant la <u>durée</u> et l' <u>âge</u> des enfants
Expérience professionnelle <b>avec les 0-3 ans</b> justifiant de 12 semaines soit 360 heures : - comme assistant maternel <b>Ou</b> - dans des services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants.	EP2 : 3 semaines (90 à 105h) avec les enfants de 0 à 6 ans en accueil collectif.	Certificat de travail précisant la <u>durée</u> et l' <u>âge</u> des enfants + agrément assistant maternel	Attestation de stage

Les lieux de stage doivent être différents pour EP1 et EP2.

Les stages doivent être réalisés dans les 3 ans précédant la session d'examen (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

#### **ATTENTION :**

1. En l'absence de l'un des documents, le candidat ne pourra pas passer l'épreuve. Aucune dérogation ne sera accordée.
2. Seules les attestations des pages 6 et 7 devront être dûment complétées et renvoyées, en aucun cas les contrats de conventions de stage, les inscriptions à un organisme de formation et les contrats des services civiques seront pris en compte pour la validation des expériences professionnelles.

**ATTESTATION**

**EP1 Accompagner le développement du jeune enfant de 0 à 3 ans**

Le candidat ou la candidate doit conserver une copie de ce document

Nom : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Établissement / Structure		Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
-dénomination sociale : ..... - adresse : ..... Cette expérience correspond à : o un stage o une activité professionnelle	Cachet / Tampon* :  Signature :	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../.....au :...../...../..... Nb d'heures : ....
-dénomination sociale : ..... - adresse : ..... Cette expérience correspond à : o un stage o une activité professionnelle	Cachet / Tampon* :  Signature :	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../.....au :...../...../..... Nb d'heures : ....
-dénomination sociale : ..... - adresse : ..... Cette expérience correspond à : o un stage o une activité professionnelle	Cachet / Tampon* :  Signature :	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre : .....	du : ...../...../.....au :...../...../..... Nb d'heures : ....

\* Le candidat doit fournir en fonction de son expérience professionnelle :  
- un certificat de travail précisant la durée du contrat et l'âge des enfants accueillis  
et  
- une copie d'agrément pour les assistants maternels, avec, obligatoirement le tampon ou le cachet de la structure.

**(Veuillez agraffer les justificatifs et autres documents demandés relatifs à l'EP1 à cette attestation).**

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ou la candidate ne sera pas autorisé/e à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré et la mention NON VALIDÉE sera attribuée à l'épreuve.

**RETOUR AU RECTORAT POUR LE 29 MARS 2021  
(preuve de dépôt et cachet de la poste faisant foi).**

**ATTESTATION**

**EP2 – Exercer son activité en accueil collectif de 0 à 6 ans**

Le candidat ou la candidate doit conserver une copie de ce document

**Nom :** ..... **Nom d'usage :** ..... **Prénom :** ..... **Date de naissance :** .....

Établissement / Structure		Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Période
- dénomination sociale : .....	Cachet / Tampon* :	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle	du : ...../...../.....au :...../...../.....
- adresse : .....		<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans)	Nb d'heures : ....
Cette expérience correspond à :	Signature :	<input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	
o un stage			
o une activité professionnelle			
- dénomination sociale : .....	Cachet / Tampon* :	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle	du : ...../...../.....au :...../...../.....
- adresse : .....		<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans)	Nb d'heures : ....
Cette expérience correspond à :	Signature :	<input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	
o un stage			
o une activité professionnelle			
- dénomination sociale : .....	Cachet / Tampon* :	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle	du : ...../...../.....au :...../...../.....
- adresse : .....		<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 6 ans)	Nb d'heures : ....
Cette expérience correspond à :	Signature :	<input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans)	
o un stage			
o une activité professionnelle			

\* Le candidat doit fournir en fonction de son expérience professionnelle :

- un certificat de travail précisant la durée du contrat et l'âge des enfants accueillis

et

- une copie d'agrément pour les assistants maternels, avec, obligatoirement le tampon ou le cachet de la structure.

**(Veuillez agraffer les justificatifs et autres documents demandés relatifs à l'EP2 à cette attestation).**

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ou la candidate ne sera pas autorisé/e à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré et la mention NON VALIDÉE sera attribuée à l'épreuve.**

**RETOUR AU RECTORAT POUR LE 29 MARS 2021  
(preuve de dépôt et cachet de la poste faisant foi).**

## 4. LES DOCUMENTS À FOURNIR EN COMPLÉMENT DES ATTESTATIONS

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION POUR LE 15 DECEMBRE AU PLUS TARD	
<b>Candidats inscrits en formation continue ou en enseignement à distance sous statut scolaire</b>	Attestation d'inscription en formation continue (ex : GRETA, CNED ...) ou Attestation d'inscription en enseignement à distance sous statut scolaire
<b>Candidats assistant(s) maternel(s)</b>	Copie de l'agrément d'assistant(e) maternel(le)
<b>Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS</b>  (Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS)	Copie d'un des diplômes suivant : CAP, BEP, CAPA, BEPA, BAC, ou autre diplôme de niveau IV uniquement délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse et des sports ou par le Ministère de l'Agriculture.
<b>Autres dispenses</b>	Copie des diplômes mentionnés dans le tableau page 9.
<b>POUR LES STAGES OU/ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES</b>	<b>DOCUMENTS À FOURNIR AU MAXIMUM LE 29 MARS POUR LES ÉPREUVES EP1 ET/OU EP2 (voir tableau P.5)</b>
<b>Pour les candidats qui réalisent une PFMP au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé ou en maison d'assistants maternels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Copie de l'agrément d'assistant(e) maternel(le) et certificat(s) de travail justifiant des 5 années minimales d'expérience professionnelle requises auprès des 0-3 ans.</li> <li>▪ Copie du relevé de notes de l'épreuve EP1 du CAP petite enfance de l'assistant maternel <u>OU</u> celui des épreuves EP1 et EP3 du CAP accompagnant éducatif petite enfance <u>OU</u> copie du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture <u>OU</u> d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 3.</li> </ul>
<b>Pour les candidats qui réalisent une PFMP auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Copie de l'agrément pour les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans.</li> <li>▪ Copie du diplôme du CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) du professionnel encadrant le candidat. <u>OU</u> celle de son CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22/02/2017) et certificat(s) de travail des 3 années minimales d'expérience professionnelle requises</li> </ul>



## LES DISPENSES D'ÉPREUVES

Arrêté du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté du 22 août 2018 modifiant l'arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité 'accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Épreuves du CAP AEPE	EP1 Accompagner le développement	EP2 Exercer son activité en accueil collectif	EP3 Exercer son activité en accueil individuel
<b>Certificat de professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et la vie quotidienne »</b> (Ministère des sports)		Dispense	
<b>Titre Assistant(e) de vie aux familles</b> (Ministère de l'emploi) A partir de 2003	Dispense		Dispense
<b>Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes</b> (Ministère de l'agriculture et alimentation) A partir de 2013	Dispense		Dispense
<b>CAP Services aux personnes et vente en espace rural</b> (Ministère de l'agriculture et alimentation) A partir de 2017	Allègement*		Dispense
<b>BEP Accompagnement, soins et services à la personne</b> (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) A partir de 2013	Dispense	Dispense	
<b>Mention complémentaire Aide à domicile</b> (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse)			Dispense

\* L'allègement (ou positionnement) conduit à une réduction possible de la durée de formation préparant à l'épreuve, variable en fonction du parcours de l'intéressé.